

## SEANCE DU 10 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 21 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

Date de convocation du Conseil municipal : 03/01/2017

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, M. LAPORTE André, Mme RECHE Arianne, M. ROUX Bernard, M. VIDAL Guy, Adjoint, M. MARTY José, Mme MONTAGNAC Martine, M. MURET Jean-Luc, M. ARNAL Jérôme, Mme DEMON Valérie, M. DOCHE Patrick, Mme LAFAGE Edith, Mme GARRALON Emmanuelle, M. FOISSAC Michel, M. GUINOT Gérard, Mme BATAILLE Nadine, Mme ROUMIGUIE Colette, M. BOUDET Thierry, M. LAPEZE Yannick, M. BARRES Roland, Mme LAINÉ Danièle, M. FERRE Gérard, M. LYE Pierre-Yves, Mme SAURAT Anna, Mme RENOUX Martine, Mme LACOMBE Pauline et M. LAGARD Ludovic.

Absents Excusés : Mme MATHIEU Jocelyne qui a donné pouvoir à M. ROUX Bernard, M. CAUMON Patrice, Mme WILLIAMS Rosamund qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain, M. MEYNEN Olivier a donné pouvoir à M. LAPORTE André, M. MAITREAU Yves qui a donné pouvoir à M. VIDAL Guy, M. GARDES Gérard qui a donné pouvoir à M. FOISSAC Michel, Mme FAURE Eliane qui a donné pouvoir à Mme LAINE Danièle, M. QUEBRE Maurice, M. DELEU Jean-Michel, M. SOUQUES Bernard, M. GERDOLLE Philippe, Mme CASPARI Marie-Claude, Mme SENSI Claudine.

Absents: M. THOMAS Christian, M. ROUSSEL Olivier, Mme LOUBATIERES Georgette, M. DARGERIE Dominique, M. DHENNIN Pierre, Mme GARNERONE Anne-Marie, M. BECQUART Alain, M. SAVAGE Edward

Secrétaire : M. LAPEZE Yannick

Le compte-rendu et le Procès-verbal de la séance précédente sont adoptés à l'unanimité.

### **1/ DÉLIBÉRATION 2017/001 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET ELECTION DES ADJOINTS**

**Vu** la démission de M. PIOLOT André, 2<sup>o</sup> adjoint, acceptée par Mme la Préfète en date du 17 Novembre 2016,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-17-1, L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10,

**Considérant que** le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans toutefois dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

**Considérant** que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 2<sup>ème</sup> adjoint,

M. le Maire propose de créer un poste d'adjoint supplémentaire pour diminuer ainsi les tâches du poste.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de fixer à 4 le nombre d'adjoints au Maire composant la municipalité.
- **DECIDE** que les adjoints à désigner occuperont dans l'ordre du tableau le poste de 2<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> adjoint,
- **PREND ACTE** que Mme SABEL Marie-José, 1<sup>ère</sup> Adjointe et que Mme MATHIEU Jocelyne, 3<sup>ème</sup> adjointe, restent à leur place,

- **PREND ACTE** de ce fait que les Maires délégués, adjoints de droits reculent tous d'un rang :

M. ROUX Bernard devient 5° adjoint  
M. VIDAL Guy devient 6° Adjoint  
M. CAUMON Patrice devient 7° Adjoint

- **DECIDE** de procéder à la désignation du 2° et du 4° adjoint à compter du 11 janvier 2017, au scrutin secret à la majorité absolue,

*Après un appel de candidatures, il est procédé au vote du 2° adjoint*

Est candidat : M. LAPORTE André

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

- nombre de votants : 34 (28 + 6 pouvoirs)
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- bulletins blancs : 2
- bulletins nuls : 0

- suffrages exprimés : 32
- majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- M. LAPORTE André : 32 voix (trente deux voix)

***M. LAPORTE André ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2° adjoint au Maire, en remplacement de M. PIOLOT André, démissionnaire de tout mandat municipal,***

*Après un appel de candidatures, il est maintenant procédé au vote du 4° adjoint*

Est candidat : Mme RECHE Arianne

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

- nombre de votants : 34 (28 + 6 pouvoirs)
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 34
- majorité absolue : 18

Ont obtenu :

- Mme RECHE Arianne : 34 voix (trente quatre voix)

***Mme RECHE Arianne, ayant obtenue la majorité absolue a été proclamé 4° adjoint au Maire***

Le tableau du Conseil Municipal est mis à jour en conséquence, et Mme la Préfète sera informée de cette modification.

## **2/ DÉLIBÉRATION 2017/002 : DETERMINATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

VU la démission de Mme RENOUX Martine au poste de conseillère municipale déléguée en charge des affaires culturelles

VU la démission de M. ROUSSEL Olivier au poste de conseiller municipal délégué en charge du site internet

VU l'élection de M. LAPORTE André, 2<sup>ème</sup> Adjoint et de Mme RECHE Arianne, 4<sup>ème</sup> Adjoint

**Considérant que** le code susvisé fixe des taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués :

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

- **PREND ACTE** que pour le Maire et les maires délégués (1<sup>er</sup> adjoint, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint) le taux de l'indemnité de fonction allouée, ne sera pas modifiée (38% pour le Maire et 17% pour les maires délégués)
  
- **DECIDE DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> adjoint et de conseillers municipaux dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage du traitement afférent à l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- 2 <sup>o</sup> adjoint : LAPORTE André	10 %
- 3 <sup>o</sup> adjoint : MATHIEU Jocelyne	14%
- 4 <sup>o</sup> adjoint : RECHE Arianne	10%

Ces indemnités d'adjoints seront allouées à compter du 11 Janvier 2017 et payables mensuellement.

- **PREND ACTE** que Mme RECHE Arianne, qui était chargée du bulletin municipal et du fleurissement étant désormais 4<sup>o</sup> adjointe perd son poste et ses indemnités de conseiller municipal délégué au 10/01/2017
  
- **PREND ACTE** que Mme RENOUX Martine, en charge des affaires culturelles et M. ROUSSEL Olivier, en charge du site internet, ont démissionnés de leurs fonctions de conseillers municipaux délégués au 01.01.2017, et de ce fait ne percevront plus d'indemnités.
  
- **PREND ACTE** que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des postes de Conseillers Municipaux délégués ne sera pas modifié, et pour rappel reste le suivant :

- \*Mme LAFAGE Edith : Chargée du Conseil Municipal Jeune et de l'A.L.S.H. : 2%
- \*M. DOCHE Patrick : Chargé des affaires militaires et du P.C.S : 2%
- \*M. MARTY José : Chargé du plan d'eau : 2%
- \*M. FERRE Gérard : Chargé des Affaires agricoles : 2%
- \*Mme BATAILLE Nadine : Chargée de l'aide sociale et des personnes âgées : 2%
- \*M. ARNAL Jérôme : Chargé du Sport : 2%

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6531 du budget communal.

### **3/ DÉLIBÉRATION 2017/003 : DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-22,

**Vu** l'élection des Adjoints

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier et désigner les membres composant ces commissions.

Le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

<p>COMMISSION DES FINANCES</p>	<p><b>CAUMON Patrice</b>  LAFAGE Edith  MAITREAU Yves  ROUSSEL Olivier  SABEL Marie-José  MATHIEU Jocelyne</p>
<p>COMMISSION DES TRAVAUX</p>	<p><b>ROUX Bernard</b>  LAPORTE André  VIDAL Guy  MATHIEU Jocelyne  MARTY José  GERDOLLE Philippe</p>
<p>COMMISSION D'URBANISME  P.L.U.I</p>	<p>ROUX Bernard  VIDAL Guy  MEYNEN Olivier  RECHE Arianne  MAITREAU Yves  ARNAL Jérôme  SABEL Marie-José  FERRE Gérard</p>
<p>COMMISSION FOIRES – MARCHES  DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE  ET COMMERCIAL</p>	<p><b>MATHIEU Jocelyne</b>  RECHE Arianne  MAITREAU Yves  GARRALON Emmanuelle  SOUQUES Bernard  LAPEZE Yannick</p>
<p>COMMISSION DES AFFAIRES  SCOLAIRES</p>	<p><b>SABEL Marie-José</b>  BATAILLE Nadine  BARRES Roland  LAFAGE Edith  BOUDET Thierry</p>
<p>COMMISSION DU TOURISME</p>	<p><b>SABEL Marie-José</b>  WILLIAMS Rosamund  MEYNEN Olivier  DOCHE Patrick  GARRALON Emmanuelle  SOUQUES Bernard</p>
<p>COMMISSION BULLETIN  MUNICIPAL</p>	<p><b>RECHE Arianne</b>  MATHIEU Jocelyne  CAUMON Patrice  SABEL Marie-José  ROUSSEL Olivier</p>

<p>COMMISSION FETES MANIFESTATIONS ET AFFAIRES CULTURELLES</p> <p><b>PERSONNES EXTERIEURES</b></p>	<p>SABEL Marie-José RENOUX Martine ARNAL Jérôme LACOMBE Pauline LAGARD Ludovic GERDOLLE Philippe BATAILLE Nadine LAPEZE Yannick</p> <p><b>PETIT Jean-Luc</b> <b>BENAIS Marcel</b></p>
<p>COMMISSION « EXTRA CONSEIL MUNICIPAL »</p> <p><b>PERSONNES EXTERIEURES</b></p>	<p><b>MAITREAU Yves</b> WILLIAMS Rosamund</p> <p><b>TEULLET Jérôme</b> <b>NEAU Benoit et Truc</b> <b>BURZIO Boris</b> <b>BORG Patrick</b> <b>PRESSUROT Jean</b> <b>LACAZE Sophie</b> <b>HENROTIN Patrick</b> <b>JANSON Mariel</b> <b>MERCADIER Bernars</b> <b>MAITREAU Isabelle</b> <b>CRIVELLARO Patricia</b> <b>MASSARDIER Stéphane</b></p>
<p>COMMISSION DE LA VOIRIE</p>	<p><b>ROUX Bernard</b> GARDES Gérard MARTY José LAPORTE André MONTAGNAC Martine FERRÉ Gérard LAGARD Ludovic BARRES Roland</p>
<p>COMMISSION SITE INTERNET NOUVELLES TECHNOLOGIES RELATIONS ADMINISTRES</p>	<p>RECHE Arianne MATHIEU Jocelyne ROUSSEL Olivier GARRALON Emmanuelle LAPEZE Yannick BECQUART Alain</p>
<p>COMMISSION FLEURISSEMENT</p>	<p><b>RECHE Arianne</b> SABEL Marie-José DOCHE Patrick MATHIEU Jocelyne ROUMIGUIE Colette LAINE Danièle SAURAT Anna DEMON Valérie</p>

<p>COMMISSION ENVIRONNEMENT</p> <p>Personnes extérieures</p>	<p>GARRALON Emmanuelle  MAITREAU Yves  DARGERE Dominique  ARNAL Jérôme  SABEL Marie-José  DOCHE Patrick  GERDOLLE Philippe</p> <p>PLANQUE Philippe</p>
<p>COMMISSION « CONSEIL MUNICIPAL JEUNES »</p>	<p>LAFAGE Edith  SABEL Marie-José  GARRALON Emmanuelle  CAUMON Patrice  BOUDET Thierry  DEMON Valérie</p>
<p>COMMISSION AFFAIRES SPORTIVES</p> <p>Personnes extérieures</p>	<p>ARNAL Jérôme  CAUMON Patrice  MEYNEN Olivier  MURET Jean-Luc  LACOMBE Pauline  QUEBRE Maurice  RENOUX Martine  DARGERE Dominique</p> <p>DELSOL Lilliane  PARAYRE Patricia  SOUBIROU Marie-Claude  WARTEL Thierry  USERO Robin  BOUTY Michel  BOUTY Claudine</p>
<p>COMMISSION PCS</p> <p>Personnes extérieures</p>	<p>DOCHE Patrick  MATHIEU Jocelyne  LYE Pierre-Yves  ROUSSEL Olivier  LAGARD Ludovic</p> <p>THIEBAUT Hervé  PIOLOT André</p>

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité*

- **APPROUVENT** la composition de ces différentes commissions

#### **4/ DÉLIBÉRATION 2017/004: DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUX COMMISSIONS ET ORGANISME DIVERS**

VU la démission de M. PIOLOT André, 2° adjoint

VU la démission de Mme WILLIAMS Rosamund, de la commission administrative EHPAD Les Résidences du Quercy

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux délégués aux syndicats suivants : SICTOM et SDAIL ainsi qu'à la commission administrative de l'EHPAD Les résidences du Quercy

Après examen et conformément à l'article L 2121-33 Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil municipal a désigné, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**SICTOM LES MARCHES DU SUD QUERCY :**

Membres Titulaires

M. LALABARDE Alain

Mme SABEL Marie-José

Membres suppléants

Mme MATHIEU Jocelyne

Mme BATAILLE Nadine

**SDAIL : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'INGENIERIE DU LOT**

Membre Titulaire

M. ROUX Bernard

Membre suppléant

M. VIDAL Guy

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Membres Titulaires

M. VIDAL Guy

M. ROUX Bernard

Mme SABEL Marie-José

Membres suppléants

M. CAUMON Patrice

M. LAPORTE André

Mme MATHIEU Jocelyne

**COMMISSION ADMINISTRATIVE EHPAD LES RESIDENCES DU QUERCY:**

-M. LALABARDE Alain (Président de droit) et 2 membres :

-Mme BATAILLE Nadine

-Mme LAFAGE Edith

**5/ DÉLIBÉRATION 201/005 : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DU LOT**

VU l'arrêté Préfectoral portant création de la Commune Nouvelle de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,

VU La démission de M. PIOLOT André, 2<sup>ème</sup> adjoint, délégué à la FDEL,

VU les dispositions de l'article L 5211-8 du code des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués du Conseil Municipal appelés à représenter la commune pour la Fédération Départementale d'Energies du Lot,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner en tant que délégués à la Fédération Départementale d'Energies du Lot*

Membres titulaires :

- Bernard ROUX

- Marie-José SABEL

Membres suppléants :

- André LAPORTE

- Alain LALABARDE

-

Cette délibération annule et remplace toutes les délibérations prises antérieurement par les communes déléguées.

**6/ DÉLIBÉRATION 2017/006 : FIXATION DU NOMBRE ET DE LA RÉPARTITION DES SIÈGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ ISSUE DE LA FUSION**

**ELECTION DE HUIT CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

*Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;*

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-6-1 et L.5211-6-2 ;*

*Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2016 portant composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Quercy Blanc ;*

**Considérant que** la commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC bénéficie de huit sièges de conseillers communautaires

**Considérant que** le mode de scrutin sera un scrutin de liste à un tour avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne

Il est donc demandé au conseil municipal d'élire 8 membres parmi les conseillers communautaires sortants

**Considérant que** se présentent à la candidature une liste de 8 membres suivants :

LALABARDE Alain

SABEL Marie-José

LAPORTE André

RECHE Arianne

ROUX Bernard

VIDAL Guy

CAUMON Patrice

DOCHE Patrick

*Après dépouillement, les résultats sont les suivants :*

- nombre de votants 34 (28 + 6 pouvoirs)
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 34
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0

- suffrages exprimés : 34
- majorité absolue : 18

Ont obtenu :

Liste menée par M. LALABARDE Alain : 34 voix (trente quatre voix)

Les huit membres suivants :

LALABARDE Alain

SABEL Marie-José

LAPORTE André



RECHE Arianne

ROUX Bernard

VIDAL Guy

CAUMON Patrice

DOCHE Patrick

Sont élus conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Quercy Blanc ;

**7/ DÉLIBÉRATION 2017/007 : EQUIPEMENT DE 2 CLASSES DE L'ECOLE PRIMAIRE EN TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS : DEMANDE DE D.E.T.R**

Cette délibération annule et remplace la délibération n ° 159/2016 en date du 06/12/2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet d'achat de deux tableaux blancs interactif (TBI), pour les deux classes de l'école primaire qui n'en sont pas équipées à ce jour, et ce afin de donner à chaque enfant une éducation numérique, ainsi que des compétences qui sont devenues aujourd'hui indispensables.

Il informe que pour l'achat de TBI, la préfecture du Lot accompagnera à hauteur de 80%

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

**-DECIDE** l'achat de 2 TBI, comprenant le matériel, la mise en réseau et l'installation, dont le prix H.T est de 3738.21 euros. Le financement sera le suivant :

Subvention DETR : 2 990.57€

Fonds Propres : 747.64€

TOTAL 3 738.21€

**-APPROUVE** ce nouveau plan de financement

**-AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter la DETR pour ce projet.

**-DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette demande. Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2017.

**8/ DÉLIBÉRATION 2017/008 : Restructuration de la salle communale et la réhabilitation de 2 logements à LEBREIL (Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC) : Demande de Subvention DETR**

Cette délibération annule et remplace la délibération n ° 158/2016 en date du 06/12/2016

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin de mettre en conformité l'accessibilité de la salle des fêtes et des trois logements de Lebreil, et de créer des places de stationnement adaptées, des travaux de terrassement, de murs de soutènement, de création de passages et cheminements adaptés sont nécessaires

Tout cela représente un coût de 43 133.11€ H.T, répartis comme suit :

- montant des travaux H.T.	39 608.00€
- montant H.T des honoraires	3 525.11€
	-----
Montant total	43 133.11€

- Le plan de financement est le suivant :

* DETR : 25 %	10 783.00 €
* Fonds propres	32 350.00 €

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :*

- **DE DEMANDER UN FINANCEMENT** au titre de la D.E.T.R relatif au surcoût des travaux de restructuration de la salle communale et la réhabilitation de logements à LEBREIL (Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC)
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour engager la demande de subvention auprès des services préfectoraux.

**9/ DÉLIBÉRATION 2017/009 : MISE EN SECURITÉ DE L'A.L.S.H : DEMANDE DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU QUERCY-BLANC**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de mise en sécurité de l'A.L.S.H : pose d'un grillage et d'un portail, sont maintenant terminés.

Monsieur le Maire rappelle le coût et le plan de financement des travaux :

●Coût H.T total des travaux :	5 521.00€
<b>COUT TOTAL H.T</b>	<b>5 521.00€</b>
●fonds de concours Communauté de Communes :	1 656.00€
●Subvention CAF :	1 668.00€
●Fonds propres :	2 197.00€

Il convient de demander le versement du Fonds de Concours de 1 656 € auprès de la Communauté de Communes du Quercy-Blanc.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité*

- **DECIDE** de demander le versement de cette subvention.

**10/ DELIBERATION 2017/010 : SUPPRESSIONS D'EMPLOIS :**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la saisine du comité technique paritaire en date du 2 Décembre 2016

**CONSIDERANT** qu'une erreur de plume s'est glissée dans la délibération n° 2016- 148 du 6 Décembre 2016

**CONFORMÉMENT** à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**CONSIDERANT** la nécessité de supprimer les emplois suivants en raison d'avancements de grades ou de promotions internes intervenues dans l'année 2016,

*Le Maire propose à l'assemblée,*

- **DE SUPPRIMER** les emplois suivants au 01.01.2017 :

GRADE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE POSTES	MOTIFS
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	35H	1	Avancement de grade au grade d'adjoint administratif principal 2° Classe
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	35H	1	Réussite d'un agent au concours d'ATSEM et nomination au grade d'ATSEM 1ERE CLASSE
ADJOINT TECHNIQUE 1 <sup>ERE</sup> CLASSE	35H	1	Avancement de grade au grade d'adjoint technique principal 2° classe
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2° CLASSE	31H	2	Augmentation du temps de travail des agents (1 à 33h, 1 à 35h)
ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE	28H	2	Augmentation du temps de travail des agents (à 29.5H)
ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE	15H	1	Avancement de grade au grade d'adjoint technique 1 <sup>ere</sup> classe
ADJOINT TECHNIQUE 2° CLASSE	27H	1	Augmentation du temps de travail d'un agent à 30H
ATSEM 1ERE CLASSE	35H	1	Intégration directe d'un agent dans le grade d'ATSEM Principal 2° Classe

*Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité décident :*

- **DE SUPPRIMER** les emplois ci dessus au 1<sup>er</sup> Janvier 2017
- **D'INSCRIRE** au budget primitif 2017 les crédits correspondants

Fait à Montcuq, le 11 Janvier 2017  
Le Maire,



Alain LALABARDE

Les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Maire lève la séance publique.

